

Liste des documents à nous adresser

Le dossier fiscal complété

VOS IMPRIMÉS FISCAUX

La déclaration 2035 **COMPLETE** : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) **sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel ou si vous utilisez AngiilCompta en 2025.**

La déclaration **2036** ou le **tableau de répartition des frais communs**, si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.

La déclaration 2035 de la SISA

VOTRE COMPTABILITÉ

Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser :

l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2024, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur),
le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC),
la balance annuelle équilibrée.

Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser :

les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.

AUTRES DOCUMENTS

Vos documents bancaires :

relevé bancaire au 1er janvier 2025 (ou date de début d'activité),
relevé bancaire au 31 décembre 2025 (ou date de cessation d'activité),
le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité) **sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2025.**

Autres documents :

URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2024 / ECHEANCIERS 2025 ET 2026 (annexes 1 et 2), reçus en juin 2025 ou à télécharger le site de l'URSSAF

CARPIMKO ou CARCDSF : l'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2025,

Loi Madelin et/ou Plan d'Epargne Retraite : les attestations de déductibilité,

Assurance frais généraux : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),

Le relevé annuel d'honoraires **SNIR de 2025** (dès réception) avec la fiche honoraires.

Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CPAM

Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CARPIMKO

Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure, veuillez vous référer au document « marche à suivre ».

Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :

Envoyer votre dossier à Balma :

infos@angiil.com ou **12 rue Louis Renault**

31130 Balma (tél : 05 61 58 37 37)